

MONTERBLANC

ATELIER 1 : PAYSAGE ET BIODIVERSITE MONTERBLANC 26 MAI 2010

L'atelier a pour objectif d'échanger sur l'**analyse environnementale et paysagère** du site d'études préalables à la ZAC multi-sites de Monterblanc.

La **société EADM**, mandatée par la commune pour l'assister dans le pilotage des études, rappelle la démarche.

Il s'agit d'une étude menée dans le cadre de l'**Approche Environnementale de l'Urbanisme** (A.E.U) visant à analyser les formes urbaines, le contexte social, les déplacements, l'eau, les questions d'énergie, de climat, la biodiversité, les nuisances et déchets et à partager cette analyse et les objectifs qui vont en découler avec toutes les personnes concernées par le projet.

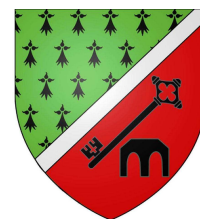
Il s'agit aujourd'hui de s'intéresser particulièrement à la dimension environnementale et paysagère de cette analyse. C'est le croisement et la **superposition des analyses** qui permettra de faire ressortir les enjeux et donc les **orientations pour les futurs aménagements**.

Après un rappel par EADM de l'importance patrimoniale et environnementale du bocage en Bretagne, de l'attention particulière à porter aux boisements plus rares en Bretagne que sur le territoire national, le bureau d'étude environnement présente son analyse.

L'analyse de **TBM-CHAUVAUD, le bureau d'étude environnement**, repose sur une approche « scientifique » qui attribue des **qualités environnementales au site en fonction de relevés d'espèces faunistiques et floristiques précis**.

Le parcours très exhaustif du terrain a permis de désigner :

- des **espaces de prairies** « sèches » avec une nature relativement banale,
- des **espaces boisés** dont certains représentent un intérêt pour la **biodiversité** plus que pour les espaces végétales,
- des espaces de **fouffrés et haies** importants surtout parce qu'ils constituent des couloirs de circulation pour les animaux « des **corridors écologiques** »
- des **terres agricoles** peu riches d'un point de vue faune flore.



MONTERBLANC

La **faune** est inventoriée par des observations précises sur le terrain, les relevés doivent se compléter au cours de l'été, comme pour la flore.

Des **murets** ont été relevés sur le périmètre d'étude constituant des éléments d'intérêt autant du point de vue patrimonial que de la biodiversité (beaucoup de vie dans les murets).

Le site d'étude est bordé de cours d'eau mais **aucune zone humide** (ces zones sont connues pour être propices à un développement faunistique et floristique particulièrement intéressant), ne se situe **dans le périmètre d'étude**.

Les **documents réglementaires** qui dépassent l'échelle de la commune (Parc Naturel Régional, SCoT, SDAGE, SAGE) confirment l'importance de préservation et valorisation de la « trame verte » (une continuité naturelle de végétation) et la « trame bleue » (un chemin de l'eau) qui encadrent la commune à l'Ouest et à l'Est.

Ces documents portent également les objectifs de qualité de l'eau, de préservation de maintien de biodiversité, de prévention des pollutions, auxquels chaque projet de chaque commune doit pouvoir répondre.

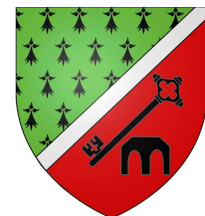
- Des questions sont posées sur la relocalisation des différents sites d'étude, le manque de repérage sur photos aériennes rendant la lecture difficile. Les prochaines réunions s'appuieront sur **des supports cartographiques mieux repérés dans la commune**.

- Le constat d'une nature qui ne présente pas des caractéristiques très exceptionnelles sur la commune soulève **la question de la possibilité d'utiliser le futur projet comme un vecteur de réintroduction du végétal et de la nature dans le bourg**.

- Une question est posée sur le futur des lieux considérés comme d'intérêt écologique dans le projet. → L'objectif ici du bureau d'étude est d'analyser l'intérêt des sites pour donner des **hiérarchies entre les zones à protéger impérativement et celles moins importantes pour que le projet soit élaboré en fonction de ces données préalables**.

- La question de la **prise en compte des pentes et de la perception du paysage depuis les abords de la commune** est soulevée car le premier exposé ne l'évoque pas.

→ Il s'agit justement de l'objet de l'analyse et de l'intervention d'ARCHIDEE qui apporte la vision du paysagiste, c'est-à-dire une approche sensible qui a pour objectif une qualification plus subjective des espaces alors que l'analyse environnementale se veut plus objective, plus « quantitative ».



MONTERBLANC

L'analyse d'**ARCHIDEE, Paysage, urbanisme et architecture**, apporte la notion de **paysage fermé à l'Ouest** de la commune, la végétation formant une barrière visuelle alors qu'**au Nord Est existe un grand dégagement**.

Il ressort des caractéristiques paysagères différentes sur chacun des secteurs de cette étude :

- Des effets de **belvédères** au Sud donnant des vues lointaines vers le bourg,
- Des sites plus fermés créant une impression d'intimité, qualifié « **d'effet de chambre** »,
- Des **espaces publics** en centre bourg qui méritent d'être **remis en valeur** et relier comme le square ou la place Anne de Bretagne,
- Des **qualités d'ambiance** à préserver notamment en lisière du **site Nord Ouest** ou sur le **chemin creux Sud Est**.

L'ouverture de la vue depuis la route d'Elven vers le bourg donne au **site Nord Est d'étude un effet « de vitrine »** de la commune.

*Une remarque est formulée dans l'auditoire indiquant que cette entrée de bourg donne à voir aussi l'urbanisation qui a déformé la perception boisée des hauteurs Sud plus lointaine. La question est posée de savoir **comment le projet pourrait aussi améliorer cette perception depuis l'Est vers les hauteurs au Sud**.*

Une question est aussi formulée sur le traitement de la perception de la commune depuis l'autre entrée par l'Ouest, depuis Vannes, qui mériterait d'être améliorée .

*→ Le périmètre du futur projet ne couvre pas ce secteur **mais il faudra voir comment le projet peut contribuer, sur le secteur qu'il couvre, à augmenter la qualité des entrées du bourg**.*

Enfin, le **cabinet GUILLEMOT, bureau d'étude VRD** s'est attaché à montrer la sensibilité dans le **traitement des eaux de pluie sur un projet**. Après avoir longtemps « caché » et évacué l'eau par grilles et tuyaux, l'eau est traitée et valorisée comme un élément naturel du paysage. Au lieu qu'un bassin de rétention constitue « un trou de bombe » grillagé, elle peut être le **support d'un élément de qualité**, en étant plantée, aménagée, intégrée. Le circuit de l'eau est rendu visible et au lieu de le réduire à sa fonction technique, **l'eau redevient un élément fort du paysage**. Sa maîtrise et sa régulation peuvent même conduire à **la mettre en scène** (fontaines,...) pour l'intégrer comme un jeu dans l'espace public. Gérer l'eau, c'est aussi limiter la quantité qu'il faut écouler et donc utiliser les matériaux dans les aménagements qui permettent qu'un maximum soit directement **infiltré dans le sol**.

Sa gestion passe aussi par **sa récupération et sa réutilisation** (pour l'arrosage sur chaque parcelle ou l'usage domestique par exemple).

Plusieurs remarques de participants à l'atelier soulignent l'intérêt de mettre en œuvre cette démarche de préservation et remise en valeur de l'eau.

L'atelier s'achève jusqu'au prochain débat sur un nouveau thème « **formes urbaines** » qui se tiendra **salle des fêtes de Monterblanc le 9 juin à 18 h**.